

Demande de changement de logement

Un changement n'est possible **qu'après 3 mois de location** et au plus tard 6 mois avant l'échéance du bail.

Les frais administratifs s'élèvent à **CHF 50.-**.

Un changement ne peut intervenir qu'en fonction des disponibilités et sur demande écrite du locataire.

Aucune proposition ne vous sera faite si vos loyers ne sont pas à jour et UN seul changement de logement est autorisé durant vos 3 ans de location au BLOG.

Nom : Prénom :

Résidence actuelle : appart.° ch./studio

tél. : e-mail :

Motif de la demande:

.....

.....

Logement souhaité

Chambre individuelle avec cuisine et sanitaires sur l'étage :

Hugo-de-Senger : étage chambre n°

Chambre individuelle dans un appartement communautaires :

Epinettes : appart. 3 pers. 4 pers. avec

Tambourine : appart. 2 pers. 3 pers. 4 pers. avec

Peney : appart. 3 pers. 4 pers. avec

Candolle : appart. de 6/7 pers. avec

Champel : appart. de 4 pers. avec

Jura : appart. de 4 personnes

Chêne-Bougeries appart. de 9 personnes

Studios individuels :

Université : studio 1 pers.

Glacis de Rive : studio 1 pers.

Hugo-de-Senger : studio 1 pers.

Peney : studio 1 pers.

Voisins : studio 1 pers.

Corbillettes : studio 1 pers.

Villas :

Troinex

Logements pour 2 personnes :

Glacis de Rive : studio double

Hugo-de-Senger : studio double

Chêne-Bougeries chambre double dans un appart. de 9 pers.

Genève, le Signature

A REMPLIR PAR LE BLOG

UNE SEULE PROPOSITION DE CHANGEMENT DE LOGEMENT VOUS SERA ADRESSEE

date	lieu	n° log.	prix	dès le	Remarques